

Supméca

*vosre vivier d'ingénieurs
depuis 70 ans*

L'entreprise
depuis toujours
au cœur de
la formation
Supméca

2 stages de
700 et 840 h

En 7 ans
120 000 jours
stagiaires en
aéronautique
et 80 000 en
automobile



Des ingénieurs spécialistes de la mécanique et de l'industrie 4.0

Depuis la création du CESTI en 1956 — sur les bases de l'ISMCM, école d'application en mécanique et matériaux de Polytechnique — l'école, devenue Supméca en 2003, a constamment fait évoluer sa formation pour fournir les meilleurs ingénieurs dont l'industrie a besoin.

L'ingénieur que vous recherchez

Nos ingénieurs sont capables d'établir un cahier des charges, de choisir les matériaux y répondant, de concevoir, simuler, optimiser une pièce, un produit mécanique ou mécatronique, un service, un système de production ou une organisation industrielle, en utilisant avec efficacité les outils numériques adaptés.

Des ingénieurs Supméca formés à l'ingénierie numérique :

Catia v6 **Fluent** **SAP** **Abaqus**
Ideos **3D Experience** Dymola **Catia v5** Modelica Adams
SysMI **Ansys** Quest Delmia **Matlab** Patran

Une tête bien faite, les pieds sur terre

La pédagogie en mode projet et les **12 mois d'expériences en milieu professionnel, dont 6 à l'international**, font de l'ingénieur Supméca un ingénieur directement opérationnel et entrepreneur de son propre avenir.

Répartition des diplômés par secteur d'embauche

AÉRONAUTIQUE – 54 %

AUTOMOBILE – 25 %

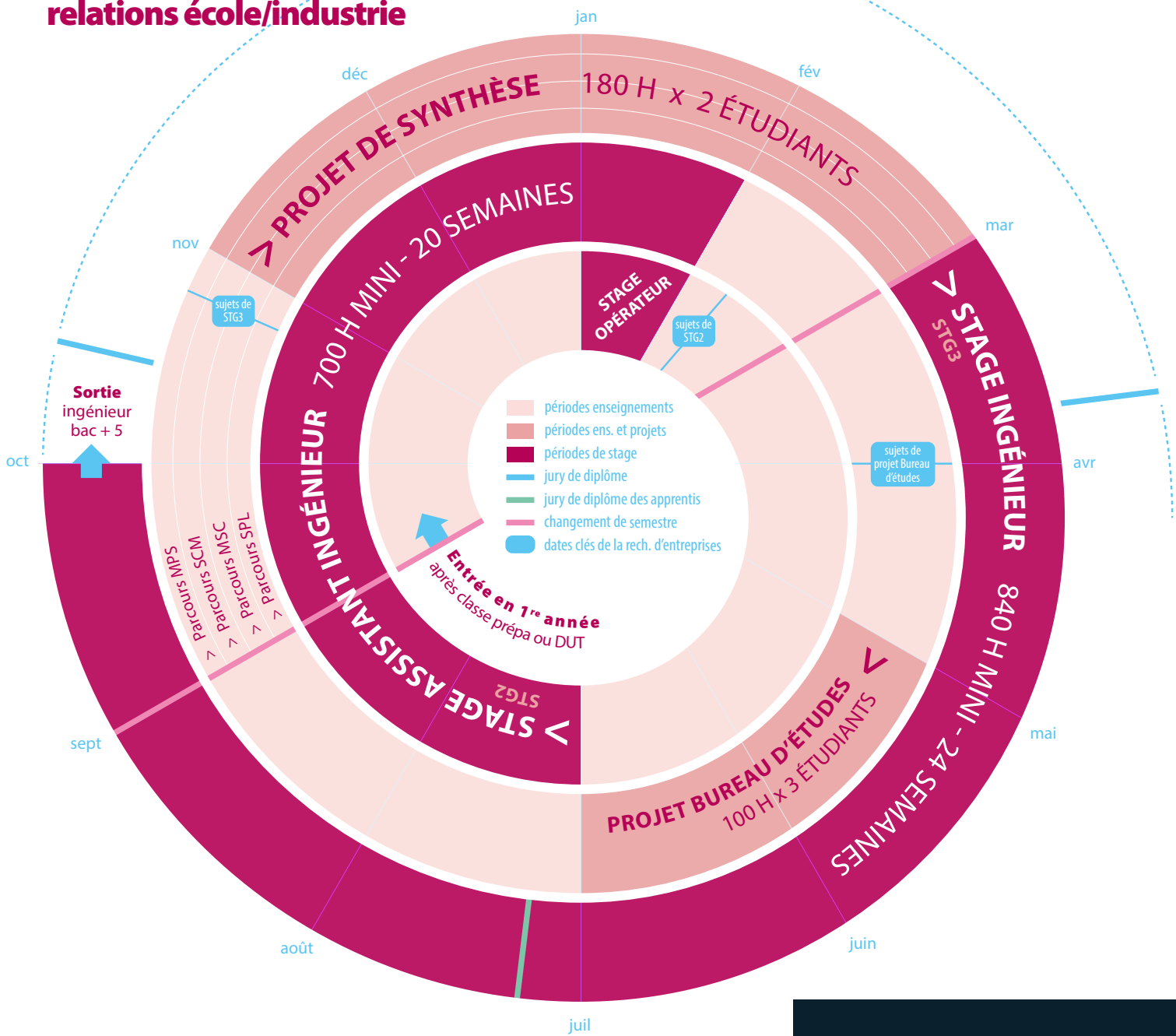
ÉNERGIE – 5 %

FERROVIAIRE, NAVAL – 4 %

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – 4 %

AUTRES INDUSTRIES (LUXE...) – 8 %

Cursus de l'ingénieur Supméca : une représentation des relations école/industrie



Janvier 2019 - Conception graphique : service Communication de Supméca. Rédaction : Direction des relations industrielles. Photo © Alexis Chézières. Imprimé en 2500 exemplaires par Art Graphique Impression

Taxe d'apprentissage : elle facilite vos relations avec Supméca

Comment affecter votre taxe pour la dernière fois ?

Supméca est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour ses étudiants et ses apprentis ingénieurs au titre du **barème catégorie B** uniquement, par l'intermédiaire d'**AGIRES Développement partenaire d'AGEFOS PME** ou de tout autre OPCA de votre choix.

Date limite de versement : 28 février 2019.

N.B. : suivant votre OPCA, vous trouverez Supméca sous le nom de **ISMEP/ Institut supérieur de mécanique de Paris** et la référence **UAI 0930603A**.

MERCI !



Institut supérieur de mécanique de Paris

3 rue Fernand Hainaut
93407 Saint-Ouen cedex
www.supmecca.fr

PARTENARIATS

Christophe Massacrier
Directeur des relations industrielles
christophe.massacrier@supmecca.fr
tél. : 06 64 53 66 37

